

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Jean Hilaire
(séance du lundi 24 novembre 2008)

Bertrand Saint-Sernin : Pourquoi a-t-on choisi une femme pour figurer la Justice alors que le corps judiciaire était essentiellement masculin ?

L'iconologie est-elle différente d'un pays à l'autre, d'une civilisation à l'autre ? Retrouve-t-on par exemple dans l'islam l'image de la balance ?

A-t-on jamais essayé de figurer la justice distributive, qui ne traite pas de l'égalité des grandeurs, mais de l'égalité des proportions ?

*
* *

Jacques Boré : Paul Valéry écrivait : « Il y a science des choses simples et art des choses compliquées, science quand les variables sont énumérables et leur nombre petit, leurs combinaisons nettes et distinctes ». Si l'on applique cette définition étroite, on doute que l'iconologie juridique puisse être une science. Elle n'est d'ailleurs enseignée ni dans les facultés de Droit ni, à ma connaissance, par les historiens. N'avons-nous pas là la réponse à la question posée ?

*
* *

Jean Mesnard : Votre communication dépasse à l'évidence la catégorie de justice et pose la question plus vaste du rapport entre le texte et l'image. Si l'on réfléchit sur le point de départ que vous avez choisi, celui de Baudoin, on doit se rappeler que l'*Iconologie* de Baudoin est un démarquage de l'*Iconologie* de Ripa. Selon Baudoin, c'est la médaille qui est le modèle de l'image ; or, la figure de médaille est une figure très rationalisée. Au contraire, les images de Ripa, publiées dans une édition italienne antérieure de près de trente ans à l'édition des images de Baudoin, sont des sculptures ; l'élément humain, émotif y est donc beaucoup plus important. Si l'on remontait encore plus haut, il faudrait aller au point de départ de la réflexion sur l'image, à savoir ce que l'on appelait faussement « hiéroglyphe » au début du XVI^e siècle – faussement, car on croyait que les Égyptiens s'exprimaient sur le mode d'images. À partir donc des hiéroglyphes que l'on interprétait comme de simples images, on inventait des « hiéroglyphes » modernes. Ainsi fut publié un énorme in-folio par un certain Valeriano à la fin du XVI^e siècle.

On trouve donc au travers de l'iconologie juridique un fort intéressant courant à suivre. Ce courant nous montre dans un cadre relativement restreint tous les aspects possibles de l'image. Il y a tout d'abord l'icône dont je dirais qu'elle est l'image au degré zéro ; c'est la figure de géométrie par rapport à la nature, mais c'est donc aussi l'image idéale car elle synthétise parfaitement l'objet. L'excellent sémioticien que fut l'Américain Peirce distinguait trois types d'images : 1°) l'icône, dont je viens de parler ; 2°) l'indice, qui est une relation de cause à effet, comme par exemple le mégot qui permet au détective de se convaincre de la culpabilité d'un individu ; 3°) le symbole, que nous prenons trop souvent pour un synonyme de l'icône alors qu'il est une partie par rapport au tout. Assurément, l'iconographie juridique permet d'étudier ces trois types d'images.

*
* *

Jacques Dupâquier : Sous l'Ancien Régime, l'image de référence en matière de justice était les fourches patibulaires, si bien qu'il existe encore des milliers de lieux-dits appelés « la justice ». Sur les anciennes cartes, on trouve pour les indiquer le symbole de fourches patibulaires. C'est à la fin du XVIII^e seulement que les choses changent et qu'apparaît une nouvelle image de la justice.

Comparons le Palais de Justice de Rouen, qui date du tournant de la Renaissance et qui ne comporte pas de référence à l'ancien, et la façade du Palais de Justice de Paris (XVIII^e) marquée par l'ordre colossal avec colonnes et frontons. Si la Révolution française n'a guère érigé de bâtiments, l'Empire et la Restauration ont fait construire nombre de Palais de Justice qui tous, sous l'aspect de temples, se réfèrent à l'ancien. Ce n'est que très récemment que l'on est passé de la volonté d'impressionner à celle de protéger.

*
* *

Jean-Claude Casanova : Quelle a été la symbolique donnée au bonnet phrygien pour lequel on a abandonné le bonnet d'affranchi ?

*
* *

Réponses :

À Jean-Claude Casanova : Le bonnet d'affranchi était celui de l'esclave affranchi, bien évidemment. Si l'on est passé au bonnet phrygien, c'est sans doute parce que « le nouveau régime », sous l'impulsion de Napoléon, voulait marquer ses origines républicaines.

À Bertrand Saint-Sernin : N'étant pas spécialiste de la question, je ne saurais vous répondre. Permettez-moi simplement de dire que l'iconologie que j'ai considérée, pour la commodité de mon exposé, à partir du Moyen Âge, remonte bien entendu à la plus haute Antiquité, comme l'archéologie nous l'a bien montré.

Si la Justice est représentée par une femme, c'est parce que l'on part de la justice comme vertu, et donc comme principe féminin.

À Jacques Boré : Le débat est sans fin entre ceux qui considèrent que le droit peut donner lieu à une science et ceux qui considèrent qu'il est un art. Tout dépend bien sûr de la définition que l'on donne de la science. Peut-être pourrait-on dire qu'étudier un texte juridique relève de la science alors que l'application du droit est un art. Et il n'est pas douteux que ces deux aspects se retrouvent dans l'iconographie juridique.

À Jean Mesnard : Je suis bien d'accord qu'il convient d'élargir la vision. Vous faites judicieusement référence à Ripa qui a constitué pour Baudouin un exemple, même s'il s'est agi d'un exemple dont celui-ci s'est écarté.

À Jacques Dupâquier : J'aurais pu en effet vous présenter une vaste iconographie sur les fourches patibulaires. Mais je ne suis pas sûr que cela aurait renforcé l'interprétation que j'ai essayé de vous présenter. En effet, la représentation des fourches patibulaires constitue un message à la fois brutal et limité.

Vous avez parfaitement raison de parler de Palais de Justice conçus comme des temples. Il me semble que le tournant que vous avez évoqué trouve une excellente illustration dans le Palais de Justice de Poitiers. On y a en effet aménagé, accolée à l'ancienne salle du château des comtes de Poitiers, une sortie avec des degrés, une colonnade et un fronton triangulaire.

*

* *